

Publication examen professionnel d'agente professionnelle / d'agent professionnel de sécurité service de centrale avec brevet fédéral

Automne 2024

Spécialisation

- Service de centrale

Date et lieu

- 30.09. – 05.10.2024 ZAR Aarwangen

Un jour d'examen est prévu par participant/e.
La convocation est envoyée au plus tard quatre semaines avant l'examen.

Les examens ne sont organisés que si le nombre de participants/es est suffisant.

Taxes

- Service de centrale : **CHF 2'490.00**

Pour les participants/es qui répètent l'examen, selon décision de la commission d'examen.

Règlement d'examen et directives

Le règlement d'examen et la directive en vigueur peuvent être téléchargés sur www.vssu.org.

Inscription

Au moyen du formulaire en ligne sur

www.vssu.org.

Imprimez et signez le formulaire d'inscription puis envoyez-le avec tous les documents nécessaires par courrier à l'adresse suivante :

VSSU
Bureau des examens
Freiburgstrasse 251
3018 Bern

Documents pour l'inscription

Selon chiffre 3.2 du règlement d'examen.

Confirmation d'admission et facture

Chaque participant/e reçoit une confirmation d'admission et la facture des frais d'examen.

VSSU-Campus

Tous les participants/es reçoivent trois mois avant l'examen un login pour la plateforme d'exercice électronique VSSU-Campus.

Il est possible d'obtenir un login annuel pour CHF 420.00 ou un login mensuel pour CHF 35.00 par mois (plusieurs mois sont possibles) en indiquant l'adresse de la facturation et la spécialisation désirée auprès de campus@vssu.org.

Annulation

Uniquement **par e-mail** à examen@vssu.org conformément au point 4.2 du règlement d'examen.

Les montants suivants s'appliquent en cas d'annulation :

- Jusqu' à 3 mois avant le premier jour d'examen de la spécialisation en question, le montant CHF 350.00 est facturé.
- Entre 3 mois à 3 semaines avant le premier jour d'examen de la spécialisation en question, le montant de CHF 1'500.00 est facturé.
- Moins de 3 semaines avant le premier jour d'examen, **la totalité** du montant est facturé.

En présence d'un juste motif selon le point 4.22 du règlement d'examen, des frais de dossier seront facturés.

Délai d'inscription

29 février 2024 (date du timbre postal)

Dispositions finales

Le droit suisse s'applique.
Le for juridique est Berne.